

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024

Le 24 janvier 2024 à 20h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de L. BESSERVE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

L. BESSERVE, Maire, F. BROCHAIN, S. ROUANET, T. FAUCHOUX, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, B. ROHON, A. LANDAIS, F. MIGNON, L. FAROUJ, adjoints,

V. AIT TALEB, J.-B ALBANESE, A. AMAR, S. HILLION, S. LABOUX MORIN, M. LE GENTIL, J.-Y. LOURY, S. MACÉ, M. PABOEUF, T. PHAM, L. STEPHAN, L. ALLIAUME, N. JAOUEN, N. LUCAS, E. SAUVAGET, M. TOMASI, T. ANNEIX, A. BIDAULT, P. CORNICHE, S. LAPIE, R. PIEL, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES

Q. JAGOREL, G. LE BRIS, B. TANCRA

PROCURATIONS

Q. JAGOREL à F. BROCHAIN, G. LE BRIS à K. LEPINOIT-LEFRÊNE, B. TANCRA à N. JAOUEN.

SECRÉTAIRE

M. PABOEUF est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum est atteint et que le secrétaire est désigné, la Maire ouvre la séance.

Mise aux voix, le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 décembre 2023 est adopté à 22 voix « pour » et 11 voix « contre » (T. ANNEIX, R. PIEL, S. LAPIE, A. BIDAULT, P. CORNICHE, E. SAUVAGET, M. TOMASI, N. LUCAS, N. JAOUEN, B. TANCRA, L. ALLIAUME), en prenant en compte la rectification sollicitée par Alain BIDAULT de retirer le dernier paragraphe. Il est rappelé qu'en raison d'un dysfonctionnement de la captation audio lors de la séance du 13 décembre, l'intégralité des débats, durant ce Conseil Municipal, n'a pas pu être retranscrite.

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DEFI

M. Christophe BIAYS, Président de l'association DEFI – Développer, Former, Informer, et Mme Hanta BIAYS, directrice, sont venus présenter leur association, subventionnée par la Ville de Betton, aux élus du Conseil Municipal. L'objectif de DEFI est d'avoir un impact fort sur l'histoire ou le développement des pays dans lesquels elle intervient, par son action humanitaire. L'association a présenté les actions menées à Madagascar, et notamment le « CIV » (Centres d'Information Villageois), qui facilite l'accès aux ressources éducatives de l'ensemble de la population, et qui comprend un programme complet de formation des instituteurs. La ville de Betton a subventionné cette association à hauteur de 1500€ en 2023.

À l'issue de cette présentation, Mme BESSERVE a proposé un temps d'échanges.

L. BESSERVE : nous allons poursuivre notre ordre du jour par le point n°2. J'ai omis d'accueillir Jean-Baptiste ALBANESE, qui est devenu conseiller municipal à la suite de la démission de Jean-Luc VAULEON, que je remercie pour son très fort investissement pendant ces seize années, toujours disponible, bénévole, volontaire. J'aurai l'occasion de le remercier personnellement. Bienvenue à Jean-Baptiste ALBANESE, et je profite aussi de ce moment pour vous présenter Mme Justine DELAUNAY qui est la Secrétaire générale des élus, en remplacement de Marion RADUFE qui avait quitté mi-octobre la mairie, donc bienvenue à Justine DELAUNAY, qui est votre interlocutrice.

2. ASSOCIATION DES JARDINS DE L'ILLE : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS. (RAPPORTEUR : L. BESSERVE)

Par délibération du 24 juin 2020 n° 20-40 Jean-Luc VAULEON a été désigné représentant de la commune au sein de l'Association des Jardins de l'Ille.

La proposition qui est faite aujourd'hui est de désigner un nouveau représentant à la place de Jean-Luc VAULEON suite à sa démission.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- **DESIGNER** Séverine MACÉ pour siéger au sein de l'Association des Jardins de l'Ille.

N. JAOUEN : rien à voir avec le point 2, pas totalement en tout cas. J'ai levé la main juste avant mais vous n'avez pas vu. Béatrice TANCRAÏ, qui n'est pas là ce soir, avait un mot pour Jean-Luc VAULEON. Elle m'a chargé de le lire à sa place. Puisque ça parle du remplacement de Jean-Luc, j'en profite. Elle voulait prendre la parole quelques instants pour remercier un collègue, un ami, qui a démissionné à contre cœur le 1^{er} janvier 2024. Jean-Luc était un élu depuis 2008, j'ai eu le plaisir de partager trois mandats avec lui et je tenais à le remercier pour ses engagements et sa connaissance sans faille de la commune. Notamment son implication dans les salons du jouet ancien, de collection, du triathlon, de BJB, et bien d'autre encore. J'en profite pour dire qu'on se joint à elle pour remercier Jean-Luc pour son travail.

L. ALLIAUME : pendant de nombreuses années, notre collègue M. Jean-Luc VAULEON a su apporter une passion et un grand dévouement en qualité de conseiller municipal. Merci pour son engagement infatigable. Il a contribué de manière significative à l'amélioration de notre ville en tant que collègue élu. Il a su créer un environnement de travail harmonieux, constructif, une capacité à faire preuve d'empathie. Il laisse une empreinte positive sur chacun de nous. Aujourd'hui, en exprimant ma sincère gratitude, je reconnais que Jean-Luc a incarné l'esprit de service public, merci à Jean-Luc pour tout ce qu'il a fait pour servir sa ville. Merci Mme la Maire.

Mise aux voix :

- 22 voix « pour »
- 11 abstentions (T. ANNEIX, R. PIEL, S. LAPIE, A. BIDAULT, P. CORNICHE, E. SAUVAGET, M. TOMASI, N. LUCAS, N. JAOUEN, B. TANCRAÏ, L. ALLIAUME).

3. COMICE AGRICOLE : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS. (RAPPORTEUR : L. BESSERVE)

Par délibération n° 20-44 du 24 juin 2020, le conseil municipal a désigné les représentants siégeant au sein du Comice agricole, Alice LANDAIS, Jean-Luc VAULEON et Séverine MACÉ.

Suite à la démission de Mr Jean-Luc VAULEON de ses fonctions de conseiller municipal au 1^{er} janvier 2024, le conseil municipal propose de désigner un nouveau représentant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- **DESIGNER** Sabine ROUANET pour siéger au sein du Comice agricole.

Mise aux voix :

- 22 voix « pour »
- 11 abstentions (T. ANNEIX, R. PIEL, S. LAPIE, A. BIDAULT, P. CORNICHE, E. SAUVAGET, M. TOMASI, N. LUCAS, N. JAOUEN, B. TANCRA, L. ALLIAUME).

4. RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ÉLECTORALES.

(RAPPEUR : L. BESSERVE)

Les membres de la commission de contrôle sont nommés par arrêté du préfet pour une durée de trois ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal. Le dernier renouvellement intégral des conseillers municipaux étant intervenu en 2020, les mandats des membres de la commission de contrôle des listes électorales expirent par conséquent.

La commission de contrôle pour les communes de 1000 habitants et plus est composée de 5 conseillers municipaux :

- 3 conseillers municipaux de la liste majoritaire pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.
- 2 conseillers municipaux de la liste minoritaire pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission.

Suite à différents départs au sein du conseil municipal, il est nécessaire de reconstituer cette commission avec de nouveaux membres désignés dans les conditions prévues ci-dessus et volontaires pour participer aux travaux de la commission de contrôle.

Les membres qui feront partie de cette commission et volontaires pour participer aux travaux sont les suivants :

- M. TOMASI (suppléante S. MACÉ), L. ALLIAUME (suppléant E. SAUVAGET), J.Y. LOURY (suppléant M. LE GENTIL) au titre du groupe majoritaire.
- R. PIEL (suppléant A. BIDAULT), T. ANNEIX (suppléante S. LAPIE) au titre du groupe de l'opposition.

Cette liste sera transmise au Préfet d'Ille-et-Vilaine qui a seul compétence pour les nommer par arrêté pour une durée de trois ans.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

5. COMMISSIONS MUNICIPALES : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS SUITE A DÉMISSION

(RAPPEUR : L. BESSERVE)

En application de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Ces commissions peuvent être permanentes, c'est-à-dire se prolonger pendant toute la durée du mandat du conseil municipal.

Par délibération du 24 juin 2020, ont été créées six commissions municipales permanentes, qui sont les suivantes :

- Aménagement du Territoire – Développement Durable – Mobilités
- Patrimoine bâti et Infrastructures
- Cohésion sociale
- Culture – Associations – Sports
- Petite Enfance – Affaires scolaires – Jeunesse
- Finances.

Le conseil municipal a décidé de ne pas en limiter le nombre de membres, en laissant à chaque conseiller municipal la possibilité de faire partie d'une à six commissions.

Le caractère permanent desdites commissions ne s'oppose pas à la nécessité de modifier leur composition en cours de mandat, notamment en cas de vacance consécutive à la démission d'un conseiller municipal siégeant dans une commission

Le 01 janvier 2024, Monsieur Jean-Luc VAULEON, inscrit sur la liste « BETTON ENSEMBLE », a présenté par écrit sa démission de ses fonctions de conseiller municipale de la Ville de BETTON.

Cette démission revêt un caractère définitif et a été transmise à Monsieur le Préfet en application de l'article L. 2121-4 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

En vertu de l'article L. 270 du Code électoral, la réception de la démission d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer la qualité de conseiller municipal au suivant de la même liste, dans le cas présent Monsieur Jean-Baptiste ALBANESE.

Son investiture au sein du Conseil Municipal ne nécessite pas de formalité particulière autre que la modification de l'ordre du tableau du Conseil Municipal.

Cependant, la fin du mandat de Monsieur Jean-Luc VAULEON entraîne un changement dans la composition des commissions municipales au sein desquelles il siégeait.

Consécutivement au départ de Monsieur Jean-Luc VAULEON, il est proposé :

- Une nouvelle répartition des membres des commissions ainsi qu'il suit :
 - Aménagement du Territoire – Développement Durable - Mobilités : F. BROCHAIN, B. ROHON, A. LANDAIS, F. MIGNON, V. AIT TALEB, J.Y. LOURY, L. ALLIAUME, B. TANCRAJ, M. LE GENTIL, E. SAUVAGET, G. LE BRIS, N. JAOUEN, T. PHAM, JB. ALBANESE, T. ANNEIX, R. PIEL, S. LAPIE.
 - Patrimoine bâti et Infrastructures : F. BROCHAIN, B. ROHON, V. AIT TALEB, L. ALLIAUME, E. SAUVAGET, M. TOMASI, G. LE BRIS, J.B. ALBANESE, T. ANNEIX, R. PIEL.
 - Cohésion Sociale : F. MIGNON, K. LEPINOIT-LEFRENE, J.Y. LOURY, N. LUCAS, L. FAROUJ, M. TOMASI, P. CORNICHE, R. PIEL, S. LAPIE.
 - Culture – Associations – Sports : S. ROUANET, T. FAUCHOUX, K. LEPINOIT-LEFRENE, A. LANDAIS, M. LE GENTIL, L. FAROUJ, E. SAUVAGET, N. JAOUEN, S. HILLION, P. CORNICHE, A. BIDAULT.
 - Petite Enfance – Affaires scolaires - Jeunesse : S. ROUANET, K. LEPINOIT-LEFRENE, A. LANDAIS, V. AIT TALEB, L. FAROUJ, S. MACE, S. HILLION, A. AMAR, M. PABOEUF, L. STEPHAN, P. CORNICHE, A. BIDAULT, S. LAPIE.
 - Finances : A. AMAR, F. BROCHAIN, S. ROUANET, F. MIGNON, Q. JAGOREL, B. TANCRAJ, M. LE GENTIL, S. LABOUX MORIN, M. PABOEUF, T. ANNEIX, A. BIDAULT.
- Le recours au scrutin public pour la désignation des membres des commissions, comme le permet l'article L2121-21 du C.G.C.T., ce afin de faciliter les opérations de désignation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE À L'UNANIMITÉ** d'écarter le scrutin secret au profit du scrutin public, conformément à l'article L2121-21 du C.G.C.T.
- **DÉSIGNE AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES** les membres conformément à la répartition ci-dessus.
-

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

6. CCAS : MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS SUITE A DÉMISSION.

(RAPPORTEUR : L. BESSERVE)

Conformément à l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) sont administrés par un Conseil d'Administration comprenant, outre le Maire (président de droit), des membres élus en son sein par le Conseil Municipal au scrutin de liste et, en nombre égal, des membres nommés par le Maire. Leur nombre est fixé par le Conseil Municipal.

Lors de sa séance du 28 mai 2020, le Conseil Municipal a fixé à seize le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS de la Ville de BETTON : 8 élus et 8 nommés par la Maire pour respecter le principe de parité.

Parmi les élus du conseil d'administration du CCAS figurait Monsieur Jean-Luc VAULEON, démissionnaire de son mandat de conseiller municipal depuis le 1^{er} janvier 2024.

Son siège au sein de cet organisme se trouve désormais vacant et il importe en conséquence, conformément à la réglementation en vigueur, de le remplacer comme représentant de la Ville dans les deux mois suivant sa démission.

Aux termes de l'article R.123-9 du Code de l'action sociale et des familles, lorsqu'un administrateur élu démissionne, il est remplacé par le conseiller municipal qui suivait sur la liste des candidats présentée au moment de la désignation des administrateurs du CCAS par le Conseil Municipal, ou à défaut, sur les listes suivantes par ordre décroissant du nombre de voix obtenues. Au cas où il n'y a plus aucun candidat suivant sur ladite ou lesdites listes, il convient de renouveler l'intégralité des administrateurs élus.

Une seule liste de huit noms avait été présentée lors de la précédente élection des administrateurs du CCAS de BETTON le 14 décembre 2021. Sachant qu'elle ne comporte plus aucun nom, Il est nécessaire de procéder au renouvellement de tous les membres élus du CCAS pour la durée restante du mandat municipal.

Cette élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, les listes de candidats pouvant être incomplètes.

Par ailleurs, en application de l'article R.123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres sont élus au scrutin secret.

Après appel à candidatures, une seule liste est présentée. Elle est composée comme suit :

1.	Frédéric MIGNON
2.	Jean-Yves LOURY
3.	Sylvaine HILLION
4.	Martine TOMASI
5.	Timothée PHAM
6.	Soizic LABOUX MORIN
7.	Leïla FAROUJ
8.	René PIEL

Considérant :

- qu'à la suite de la démission de M. Jean-Luc VAULEON, et qu'en l'absence d'autres candidats sur la liste des élus formée au moment de l'élection des administrateurs du CCAS, il y a lieu de procéder au renouvellement intégral des membres élus au conseil d'administration du CCAS de BETTON,
- que, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), si une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Après lecture de la liste, le conseil municipal :

- **PROCLAME** administrateurs élus, pour représenter le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS de BETTON, les huit membres suivants :

1.	Frédéric MIGNON
2.	Jean-Yves LOURY
3.	Sylvaine HILLION
4.	Martine TOMASI
5.	Timothée PHAM
6.	Soizic LABOUX MORIN
7.	Leïla FAROUJ
8.	René PIEL

T. ANNEIX : Madame la Maire, chers collègues, ce dernier point sur les commissions municipales nous donne l'occasion de dire quelques mots pour et à l'adresse désormais de notre ancien collègue Jean-Luc VAULEON. Les plus anciens des élus de Betton Responsable et Solidaire plus particulièrement mais aussi les plus récents souhaitent remercier chaleureusement Jean-Luc pour son engagement depuis 2008, pour ces nombreuses années au service des Bettonnais. L'aventure municipale est une aventure d'équipe. Toujours là pour aider, donner un coup de main, quelquefois dans des moments difficiles. Tes différentes et multiples connaissances locales ont été, nous nous le rappelons, grandement utiles dans des réalisations communales passées. Merci Jean-Luc et à bientôt pour d'autres occasions.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

7. DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024

(Rapporteur : A. AMAR)

La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, impose aux communes, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document important qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et du public.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré.

Le contenu de ce rapport est prévu par décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 et plus précisément à l'article D. 2312-3 du code général des collectivités territoriales.

Il doit comporter notamment :

- Les orientations budgétaires envisagées par la commune en fonctionnement comme en investissement avec les hypothèses d'évolution en matière de fiscalité, de tarification, de subventions,
- La présentation des engagements pluriannuels avec la programmation d'investissement,
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de la dette et les perspectives pour le projet de budget,
- Le niveau d'épargne brute, d'épargne nette,
- La structure des effectifs et son évolution,
- Les dépenses de personnel comportant les éléments sur la rémunération,
- La durée effective du travail dans la commune.

Le ROB doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi, faire l'objet d'une publication. Il est à noter que désormais, le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Après une présentation de l'analyse rétrospective pour la période 2019-2022 et d'une prospective pour la période 2023-2027 en commission Finances réunie le 11 janvier, une nouvelle présentation détaillée vous est proposée intégrant le contexte économique international et national ainsi que le contexte local.

Cette présentation permet de connaître les choix politiques proposés pour l'établissement du budget primitif 2024 notamment en manière fiscale et d'investissements :

- o Augmentation du taux de taxe foncière pour 2024 de 7 %
- o Présentation d'un Plan Pluriannuel d'investissement 2024-2027

L. BESSERVE : nous allons prendre un temps sur ce ROB : remarques, questions, observations... Je prends le nom des personnes qui souhaitent intervenir.

T. ANNEIX : merci Mme la Maire. Je vais lire mon intervention, donc je vais essayer de ne pas l'ânonner, comme le disait l'ancien conseiller municipal délégué aux finances lors d'un débat d'orientation budgétaire passé, et je fais la remarque que nos écrits parfois sont bien utiles pour faire des procès-verbaux de ce Conseil Municipal. Exercice habituel et obligatoire que ce débat d'orientation budgétaire. Nous ne rappellerons pas les contextes tragiques et inquiétants internationaux que vous avez pu rappeler M. AMAR, et la situation nationale préoccupante à plus d'un titre. D'années en années, on assiste à un désengagement régulier de l'État qui, de par ses décisions, engage des augmentations de charges pour les collectivités, le point d'indice par exemple, A. AMAR en faisait référence tout à l'heure. On ne peut que constater une nouvelle fois, l'erreur politique d'Emmanuel Macron qu'a été la suppression de la taxe d'habitation. N'en déplaise à notre collègue Q. JAGOREL absent ce soir, qui y voyait du pouvoir d'achat rendu aux contribuables. Vous nous avez, les années passées, habitués à votre gestion sans grande vision et ambition, sans nul doute le budget que vous nous présenterez dans les semaines à venir aura comme à son habitude des déclinaisons de gestionnaire, de ceux qui accompagnent, sans répondre aux besoins et transitions nécessaires, mais qui jamais n'anticipent mais surtout qui pensent seuls en vase clos. Sans perspective globale. Les personnes qui vous entourent n'ont pu hélas corriger les erreurs dispendieuses de votre prédécesseur et mentor.

L'adjoint aux finances d'alors, ayant dans ses fonctions d'éclairer la majorité de l'époque, n'aura sans doute « rien vu venir », selon l'expression populaire. À deux années des échéances électorales, un rappel de votre politique budgétaire nous semble intéressant. Recherche recettes désespérément. Que s'est-il passé ? Sur le plan national une inflation alimentaire, une inflation énergétique et bientôt en février, encore une augmentation entre 8 et 10% annoncée du tarif de l'électricité, électricité qui a augmenté de 40% depuis 2022, une augmentation des franchises médicales, une explosion des mutuelles de santé et j'en passe. Dans ce contexte national, vous avez décidé Madame la Maire avec votre majorité, une augmentation de 5% du taux de la taxe foncière en 2021, les Bettonnais ont connu

une augmentation des bases de la taxe foncière en 2023, une augmentation dont nous vous avons alerté, la suppression des 4,5 jours dans les écoles publiques, source d'économie pour la ville, mais qui entraîne des charges supplémentaires pour les familles, des augmentations successives et non solidaires des tarifs municipaux, nous pouvons ajouter localement une augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères que nous vous avons également annoncée. Vous nous proposez ce soir, Madame la Maire et chers collègues de la majorité une augmentation de + 7% de la taxe foncière. En renonçant toujours à étudier à taxer les résidences secondaires, dont on a appris le nombre conséquent lors de la dernière commission finances, qui permettraient une nécessaire solidarité. Avec cette gestion je vous cite, « en bonne mère de famille », les Bettonnais sont gâtés. Et après cela que constatons nous ? Une capacité de désendettement qui augmente de façon inquiétante ! Lors du DOB de 2020, il y avait une projection pour 2024 de 8,4 années, et lors du DOB de 2022, vous passiez de 8,4 ans à 9,2 années. Triste constat en 2024, il est de 11,2 années. Rappelons-nous les propos de notre collègue Q. JAGOREL qui évoquait en DOB 2022 et de notre collègue A. Amar le 18 janvier 2023, un seuil d'alerte entre 11 et 12 ans. Cette situation vient se heurter sur vos propos Madame la Maire, lors du DOB de 2020 où vous évoquiez « un désendettement qui est sain à 9 années » : alors que dire de vos perspectives pour 2027 et de ses 13 années nécessaires ?

Nous vous invitons, humblement, Madame la Maire, à relire nos interventions lors des débats d'orientation budgétaire précédents, où nous constatons avec surprise l'état délabré de nos finances dès le début de notre mandature. Nous avons souhaité alors, voir se mettre en place une dynamique constructive, contributive et en toute transparence avec la population, des projets avec les accompagnements d'emprunts qui à l'époque nous le rappelons étaient avec des taux significativement plus bas qu'aujourd'hui, et nous vous appelions également à réfléchir à la poursuite et en les amplifiant, aux sources d'économies et de recettes nouvelles (photovoltaïques par exemple). Nous avons reçu en retour mépris et suffisance.

En conclusion, avec trois augmentations d'impôts de la taxe foncière, malgré des aides de 800 000 euros dont le fonds vert, des subventions importantes pour la piste d'athlétisme, des fonds de concours de Rennes Métropole, des recettes des ventes des maisons, le filet de sécurité de près d'un million d'euros... Malgré tout cela, et comme cela été évoqué lors de la commission finances dernière, l'état des finances de la ville de Betton, ne mériterait pas un triple A des agences de notation. Agences de notation qui ne sont pas notre tasse de thé par ailleurs. On peut remarquer que le report de la trémie à une date pas encore définie apparaît, alors comme une aubaine.... Pour finir, ce rapport d'orientation budgétaire engage des perspectives pour trois années, nous amenant en 2027. Permettez-nous un conseil : que vos décisions n'entraient pas vos probables successeurs dans une future gestion municipale. Merci Madame la Maire et chers collègues.

A BIDAULT : merci Madame la Maire. Dans le cadre de ce débat, nous souhaitons également revenir sur un certain nombre de projets qui auraient pu voir le jour depuis l'arrivée de votre majorité ou qui pourraient être planifiés, pour améliorer la situation générale de la ville. Tout d'abord, nous redisons que même si un certain nombre de bonnes surprises financières ont permis de renflouer nos caisses, c'est tout de même faire preuve d'un excès d'optimisme de dire que "Betton a rempli toutes les conditions pour pouvoir prétendre au filet de sécurité", alors qu'il n'y a que de critères indicatifs d'une mauvaise santé financière. Ensuite, les budgets ont été votés sans tenir compte de ce filet, vous aviez donc initialement prévu un emprunt et un certain volume de dette. Et bien même en utilisant le filet entièrement au désendettement, les comptes de la ville restent au rouge. Alors cela vous permet d'expliquer aujourd'hui une absence de financement de projets directement utiles à la population et qui seraient décidés par elle.

Nous aurions proposé un meilleur financement des projets montés par des Bettonnais et Bettonnaises volontaires, ainsi qu'un budget participatif plus significatif, tout cela à la hauteur de l'investissement de la population. Nul doute que nous aurions mis en place des panneaux photovoltaïques de façon régulière et large, en autoconsommation, pour diminuer la facture électrique de la ville mais également celle des habitants. Il n'est pas trop tard pour bien faire, mais nous ne voyons rien venir. L'historique et la projection des investissements futurs restent très partiels. Une partie importante des investissements de votre mandat sont soit hérités du mandat précédent, comme le rachat du Prieuré prévu depuis 15 ans, soit s'imposent d'eux même comme la rénovation de l'école de La Haye-Renaud. On peut penser

que des provisions régulières ont été faites pour anticiper ces travaux, comme les 408 000 € en 2012 pour le Prieuré, rappelés dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes. Vous avez d'ailleurs omis d'indiquer lors de vos vœux la chute à 1 million d'investissement en 2025 et le report du financement du Prieuré par l'équipe qui vous succédera, même si vous placez tout de même 400 k€ d'études d'ici là. "Après moi le déluge", c'est ce que semblent dire les treize années de désendettement prévues en 2027. Soit vous avez prévu de ne plus être aux commandes en 2027, soit vous avez déjà prévu un dispositif qui va éviter un tel niveau de désendettement. Une telle présentation catastrophique des budgets semble vouloir nous conditionner, progressivement, vers un abandon de la coûteuse trémie, sans pour autant impacter les projets immobiliers qui suivent, eux, leur calendrier.

Parlons maintenant des recettes fiscales. Globalement, elles sont basses, comparées à nos voisins. C'est en particulier lié à la taxe foncière sur les bâtiments industriels et commerciaux. Peut-être serait-il intéressant de comparer Betton avec la strate nationale ? Je crois que la comparaison n'a pas été faite ce soir. Si on regarde le poids de la fiscalité pour une maison comparable, l'impôt foncier est au-dessus de la moyenne de nos voisins, y compris Saint Grégoire (7 communes en dessous, 5 au-dessus). On note donc que, même si l'activité économique a connu une réelle progression locale depuis 10 ans, cela ne suffit pas à combler notre retard vis-à-vis des communes voisines. Ainsi, dans votre orientation budgétaire, la commune doit continuer à augmenter rapidement ses recettes, avec peu de compensation pour les Bettonnais en difficulté et sans que la population n'ait le temps d'intégrer ces nouvelles dépenses dans son budget familial. Selon les chiffres qui nous ont été présentés, une petite partie de l'augmentation des recettes fiscales est liée à l'augmentation de la population : 5% environ depuis le début du mandat. Cela dit, entre 2022 et 2024, les recettes fiscales ont augmenté de 20.63% et depuis le début du mandat, c'est une augmentation des recettes de 35.92%. Si nous avons décidé une telle augmentation des recettes fiscales, ce serait pour soutenir un projet politique. Selon les priorités fixées par un groupe de citoyens volontaires, parfaitement informé sur les possibilités financières de la ville, nous aurions peut-être investi dans la transition énergétique et le maintien de la biodiversité, pour préparer l'avenir, nous aurions peut-être eu une politique d'emploi massif pour augmenter les services à la population. Votre augmentation, elle, ne semble là que pour rattraper le gel fiscal imposé par les mandats précédents, qui ont mis les finances de la ville dans le rouge. Je vous remercie.

N. JAOUEN : le rapport d'orientation budgétaire suscite plusieurs interrogations. La première est simple, on voit qu'il y a trente logements prévus en 2026 dans un lieu inconnu, même si j'ai des suppositions j'aimerais avoir confirmation, ensuite le projet de rénovation de l'ancienne école privée du Prieuré prévoit des dépenses importantes, mais l'utilisation future du bâtiment n'est pas encore définie. D'autres pistes de réflexion avaient été proposées mais elles n'ont, semble-t-il, pas été retenues. On peut citer la proposition de Béatrice TANCRAÏ qui était d'essayer de créer un partenariat public privé, qui aurait réduit la somme des dépenses et du coup l'augmentation d'impôts pour les Bettonnais. Une question se pose, est-ce qu'une prise de contact a été faite avec la Banque des Territoires, dont c'est une partie du rôle d'aider à trouver des projets pour rentabiliser ce genre d'opération voire même aider à trouver des financements. En tout cas, ce serait intéressant de le faire si ce n'est pas le cas. Sinon, Mme la Maire, nous connaissons votre volonté de préserver le bâti et les techniques qui sont présentes dans la construction du Prieuré. Cependant, cette démarche entraînera certainement une augmentation du coût des travaux. Compte tenu de la valeur patrimoniale de ce lieu chargé d'Histoire, ne serait-il pas judicieux de demander d'abord à classer celui-ci au titre des monuments historiques, certes ça augmenterait la facture mais nous pourrions profiter d'aide à l'État, de la Région, voire même du Département. En l'absence d'une vision claire de l'avenir du bâtiment, le rôle qui sera le sien, il nous semble inopportun d'y investir autant de moyen financier.

Ensuite, comme à chaque débat d'orientation, nous constatons le manque de bâtiments avec des activités créatives d'emplois, un choix de longue date certes, qui a une conséquence assez importante sur les finances municipales. En commission, A. AMAR nous a indiqué qu'il faudrait une vingtaine d'années pour changer cela, cependant, dans le ROB, nous ne voyons aucune action concrète qui annonce un changement qui pourrait remédier à ce problème. Pire, je pense, lors des vœux, Mme la Maire a annoncé la construction de logements sur le site des hangars Mellet, cette décision n'est pas surprenante en soit, elle va à l'encontre de nos propositions, notamment la réflexion autour de la construction de bureaux, de commerces, de tiers-lieu qui auraient apporté une fiscalité différente sur

ce lieu et à la ville dans le futur. Elle est également regrettable, car elle ne permet pas de développer le secteur de la gare dans son ensemble. Deux points qui nous semblaient avoir trouvé un écho au sein de la majorité. Le projet de rénovation du Prieuré et de la gare, dont on sait que nous sommes propriétaires du parking, et on sait aussi que la SNCF a un bâtiment en face qui est inoccupé malheureusement, fait qu'on a l'occasion unique de pouvoir créer avec les habitants un lien entre le futur quartier de la Plesse et ses futurs commerces. Au milieu la gare, on arrive sur la place du calvaire, la Mairie et enfin le Prieuré qui nous ramènera sur la place du Trégor. C'est une opportunité unique et je pense que c'est dommage que l'on ne prenne pas le temps d'y réfléchir plus et d'en discuter avec les habitants.

E. SAUVAGET : merci. Lors de la commission de finances du 11 janvier dernier, M. AMAR nous précise très furtivement une hausse de 7% de la taxe foncière. Nous finissons l'année 2023 avec une épargne nette faible malgré une aide exceptionnelle d'un million d'euros. Quelle aurait été la situation de notre ville sans cette aide ? Pourtant, aux vœux, Mme la Maire, vous avez assuré aux Bettonnais gérer la ville de Betton comme « une bonne mère de famille ». Comment pouvez-vous dire ces mots le 12 janvier et présenter ce rapport d'orientation budgétaire le 24 janvier. Mme la Maire, gérer comme « une bonne mère de famille », c'est par exemple revoir les investissements à la baisse. Comme l'a dit l'un de vos adjoints récemment, il faut arrêter de vivre au-dessus de ses moyens, quand il n'y a plus d'argent dans le porte-monnaie, on arrête. L'augmentation d'impôts semble pourtant être votre seule solution. Mme la Maire, il est temps de réagir et de revoir ensemble nos engagements afin de ne pas paupériser nos concitoyens, qui comme tout le monde sont impactés par la hausse du coût de la vie, de l'énergie, de la garde des enfants le mercredi toute la journée. Je vous remercie.

T. FAUCHOUX : courte intervention justement sur la question des investissements, en disant que les investissements sont non seulement nécessaires au maintien d'une dynamique de ville, et à l'adaptation des outils de la ville aux attentes et aux besoins de la population et aux enjeux environnementaux. Les investissements, c'est l'occasion d'aller chercher et de trouver de nouveaux financements pour aider au développement de la ville, comme c'est le cas pour l'école maternelle de la Haye-Renaud ou sur la piste d'athlétisme, puisqu'on a réussi à aller jusqu'à 38%. Il me semble que c'est nécessaire qu'on puisse développer cette culture là, dans tout investissement, d'aller chercher des co-financements pour améliorer les finances de la ville.

B. ROHON : T .ANNEIX, vous faites allusion à la gestion des finances lors de la mandature précédente. J'ose vous rappeler que vous faisiez partie de cette majorité et je n'ai pas souvenir de vos remarques quant aux décisions financières auxquelles vous faites allusion. Remettez-vous en cause les projets que vous avez approuvés à l'époque : la salle des sports des Omblais, la restructuration de la zone commerciale du Trégor, la reconfiguration de la rue de Rennes, la rénovation de l'école maternelle des Omblais et la construction du service de restauration, la reconfiguration de la place Charles de Gaulle et bien d'autres projets qui ont été réalisés. Je trouve cela un peu pitoyable comme réaction.

A. AMAR : Merci à celles et ceux qui se sont exprimés. Quelques éléments de précisions davantage que de réponse, car tout n'appelle pas une réponse et ce sont souvent des choix différents qui s'expriment entre nous sur la façon dont on gère la commune. C'est compréhensible que nous ne soyons pas spontanément convergents.

Quelques mots sur nos accords : le désengagement de l'État, la suppression de la taxe d'habitation, pour ma part, j'ai toujours été un farouche ennemi ou adversaire de cette suppression de la TH, et la situation dans laquelle notre commune et d'autres collectivités territoriales sont aujourd'hui, trouve en partie son origine dans la suppression de la TH, qui est venu bouleverser des équilibres financiers, notamment dans les communes où l'industriel et le commercial ne pèsent pas beaucoup. Je pense que nous partageons ce raisonnement.

Sur la majorité antérieure, je n'y étais pas mais je suis en tant que citoyen tout à fait heureux des choix qui ont été faits par la majorité antérieure. Vous avez évoqué des tarifs municipaux non solidaires, je ne puis pas être d'accord avec cette qualification, nous les avons conçus depuis deux ans précisément pour assurer une forme de solidarité. Je rappelle que pour la tranche des revenus les plus modestes, nous n'avons pas appliqué l'inflation, et nous avons progressivement appliqué l'inflation sur les tranches successives. C'est donc bien la preuve que cette grille tarifaire est une grille solidaire puisqu'elle tient compte des capacités contributives des uns et des autres. Vous avez évoqué les résidences secondaires, vous avez dit qu'elles représentent un nombre non négligeable, cette expression veut tout dire et l'inverse, cela représente 0,8% des résidences totales, soit 90 000 euros de recettes de taxe d'habitation, voire moins. Je vous rassure, la TH augmentera et nous vous proposerons une majoration, comme la loi le permet désormais, nous avons jusqu'à octobre pour le faire. Vous avez également évoqué le fait qu'il fallait profiter d'une époque où les taux d'emprunt étaient bas, soit entre 2018 et 2022 où les taux étaient les plus bas historiquement. Je constate que nous avons emprunté 7 millions d'euros sur cette période de taux bas. Ce n'est pas rien, nous avons profité d'une politique d'argent « bon marché », nous l'avons fait mais à notre mesure. Vous évoquiez à juste raison le fait que les annuités de désendettement soient quasiment à treize ans en fin de période, imaginez si nous avions emprunté 16 ou 17 millions à taux bas, nous serions à 16 ou 17 années de désendettement. Nous l'avons fait à la mesure de nos besoins et de nos moyens, et je pense que nous n'avons pas si mal fait que ça. M. BIDAULT, vous avez évoqué le filet de sécurité en disant que nous l'avons utilisé au désendettement. Mais ce n'est pas ce que nous avons fait en réalité : nous avons évité l'endettement. C'est une toute autre démarche. C'est peut-être ce que vous vouliez dire. Cela méritait d'être signalé et peut-être même d'être inscrit au PV.

Sur le reste, les panneaux solaires, l'autoconsommation, etc., on ne peut qu'être d'accord avec le raisonnement qui est le vôtre, et on ne se prive pas d'ailleurs dès qu'on peut le faire, d'installer des panneaux photovoltaïques, évidemment dans une mesure bien moindre que celle que vous appelez de vos vœux, mais nous le faisons là encore à notre rythme et selon nos moyens, dans une politique équilibrée d'investissement. Nous ne choisissons pas entre la réfection de telle école, la construction de tel équipement, et une logique du tout panneau solaire. Nous essayons d'équilibrer, et là encore, on peut ne pas être d'accord, ce n'est pas un problème ni une difficulté de ne pas être d'accord, et chacun a le droit d'exposer la manière dont il voit les choses.

Sur l'utilisation future du Prieuré qu'évoquait M. JAOUEN : l'idée d'un partenariat public-privé est une idée qui effectivement n'a pas été au cœur de nos réflexions pour une raison très simple, c'est que le partenariat public-privé est un modèle économique qui ne nous convient pas, dont je me souviens très exactement qu'il a été mis en place au moment de Nicolas SARKOZY, et c'est un modèle économique, je le sais pour avoir géré une université, qui coûte très cher aux collectivités qui l'utilisent, et la propriété n'arrive en retour à la collectivité qu'au bout du cycle d'amortissement de 35 à 40 ans, et une fois que la propriété vous revient, « ce sont les ruines qui nous appartiennent ». Sur les activités commerciales et de bureau, je suis assez d'accord avec vous, il faut qu'on y travaille vite, parce que plus les choses sont longues à se mettre en place, plus il faut décider vite, mais encore faut-il que nous ayons des marges de manœuvre pour le faire.

Enfin, dernière remarque pour ma part, E. SAUVAGET a indiqué quelque chose qui m'a beaucoup étonné, en disant que j'ai furtivement parlé de l'augmentation des 7% en commission des finances, or, il me souvient, et les personnes présentes pourront infirmer ou confirmer, que j'ai même au contraire marqué mon étonnement en disant « est-ce que vous avez bien entendu que j'ai évoqué l'idée que nous augmenterions les taux de 7% », je me souviens très bien de ma réaction parce que car j'étais étonné du silence qui a pesé au moment où j'ai annoncé ces 7%. Donc nous n'avons sans doute pas la même définition de la furtivité.

L. BESSERVE : je vous ai donné un tour de parole, vous avez pu vous exprimer, le débat n'est pas clos sur d'autres instances du Conseil Municipal, et Amine a apporté beaucoup de réponses.

T. ANNEIX : un droit de réponse s'impose car mon nom a été cité.

L. BESSERVE : je pense que à propos de citer des noms, beaucoup de gens autour de cette table pourraient répondre. Je souhaite que les interventions soient très courtes.

T. ANNEIX : pour répondre à M. AMAR, sur les tarifs municipaux qui pourraient être un peu plus solidaires, cela fait écho à un débat que l'on avait eu autour de cette table lors d'un Conseil Municipal lorsqu'on a fixé les tarifs municipaux et que notre collègue N. JAOUEN avait évoqué d'autres possibilités. Sur les résidences secondaires, je disais cela par rapport au nombre de résidences concernées, pas par rapport au montant de la somme éventuellement estimée de recettes, parce que lors de deux commissions finances successives, ce nombre de résidences avait augmenté de façon assez conséquente. Donc c'est pour cela que je parlais de montée en puissance du nombre de résidences, d'habitats. Et rapidement, pour répondre à M. ROHON, je n'ai aucun souci sur le fait que je suis en effet fier d'avoir accompagné les réalisations sous l'ancienne mandature, cependant, ce n'est pas en terme de réalisation mais de finances, mon intervention. Sans doute que vous avez collaboré à la rédaction de ce programme, et sur la fiscalité, c'est un bilan solide sur lequel nous voulons nous engager dans l'avenir sans augmentation. « Pas de hausse des impôts depuis 2002, gestion rigoureuse des finances, 24 millions d'investissement sur le mandat »... Voilà, c'est simplement vos écrits.

N. JAOUEN : pour répondre sur les partenariats, c'est le 7 juillet 1983 qu'ont été créées les sociétés à économie mixte, je ne suis pas sûre que c'était N. SARKOSY qui était président.

A. BIDAULT : J'ai apprécié la réponse d'Amine, je trouve que c'est une des meilleures réponses qu'il ait faite en Conseil. Je voulais juste revenir sur la remarque de M. AMAR et M. ROHON, qui en fait est une réponse à vous la majorité. C'est à vous d'être vigilants, de ne pas forcément croire ce qui se dit au niveau des finances, c'est à vous de creuser, car s'il y a un problème de finances, ce sera votre responsabilité, si vous avez envie de changer d'opinion, de revenir sur des votes qui ont été faits. Vous avez voté, vous êtes responsables de tout ce qui peut être présenté ici en termes de finances, c'est à vous de vous engager pour que si ça ne vous plait pas, ça change, et c'est maintenant qu'il faut le faire.

L. BESSERVE : je voudrais amener quelques compléments sur ce qui a été dit, notamment sur les mandats précédents. Amine l'a expliqué maintes et maintes fois dans les réunions et Q. JAGOREL aussi, la raison pour laquelle il n'y avait pas d'augmentation de la fiscalité pendant un certain nombre d'années alors qu'il y avait des investissements favorables à l'accueil de la population, c'est parce qu'il n'y avait pas forcément toutes ces dépenses et il y avait cette épargne nette qui était confortée par des budgets annexes, par des lotissements qu'on faisait en régie, par des participations de ZAC sur de l'extension urbaine qui sera désormais de plus en plus difficile, puisque vous savez que la loi Climat et Résilience d'août 2021 proclame le zéro artificialisation nette à l'horizon 2050, et c'est quelque chose que j'espère nous partagerons autour de cette table sur « limiter la consommation des espaces agro naturels et refaire la ville sur la ville ». Ce n'est plus du tout le même contexte.

Dans un autre domaine, sur les panneaux photovoltaïques, très chers à notre collègue M. BIDAULT, je dirais que la première énergie est celle que nous ne consommons pas. Donc c'est la rénovation thermique de nos bâtiments, et c'est ce à quoi nous nous employons. Peut-être que ce n'est pas ambitieux de rénover un bâtiment qui existe déjà de façon sobre, mais c'est quand même la première chose à faire avec le bon sens. Je donne souvent cet exemple : un panneau photovoltaïque sur cet ensemble [la mairie], si on ne rénove pas la coque, si on n'isole pas, ça n'a pas beaucoup de sens. Sur le Prieuré, nous avons longtemps échangé sur ce bâtiment historique en commission, le souhait est qu'il soit accessible au plus grand nombre, c'est la raison pour laquelle il est envisagé une rénovation pour un usage associatif ou un service jeunesse, et donc à destination du public et de la population bettonnaise. Voilà quelques éclairages car je pense que M. AMAR a répondu à bon nombre des points soulevés.

Je voudrais vous remercier pour cet échange, remercier M. AMAR pour cette présentation, et je remercie tous les services, Mme JAVAUDIN et tous les collègues de la mairie qui ont participé à ce rapport d'orientation budgétaire.

Je voulais rappeler quelques éléments mais B. ROHON en a fait allusion : il n'y a pas eu d'emprunts pendant plusieurs années, de 2008 à 2016, ni d'augmentation d'impôts. Cela a été des investissements structurants qui ont été réalisés en amont de l'accueil de populations : médiathèque, complexe sportif de La Touche, rénovation de l'école élémentaire de La Haye Renaud, la ferme de la chaperonnais qui accueille la salle des familles et l'ALSH, la rénovation de la Confluence, et la salle des sports des Omblais... pour citer les grands investissements, mais il y en a eu plein d'autres pour l'accueil de la population. Qui remettrait aujourd'hui en cause ces investissements ? Quels élus toujours présents autour de cette table s'y étaient opposés à l'époque ? Personne. Une collectivité ne peut pas faire appel à l'emprunt si elle dégage une épargne nette suffisante et qu'elle peut s'autofinancer. On n'a pas le droit de faire des emprunts en prévision de, donc il faut avoir des budgets sincères. La plupart de ces investissements ont été financés sans emprunts et sans augmentation d'impôts, car le budget de fonctionnement dégagait alors une épargne nette importante confortée de surcroît par le reversement des budgets annexes. Il était alors impossible de prévoir les crises successives que nous avons connues depuis 2020, M. AMAR a cité notamment le contexte d'inflation, particulièrement sur l'énergie, aujourd'hui, notre épargne nette est plus faible pour les multiples raisons présentées et notamment le désengagement de l'État, puisque depuis un certain nombre d'années, toutes les dotations de l'État baissent, il est de moins en moins à nos côtés et nous imposent même certaines choses sans être financées, on pourrait parler dernièrement par exemple de l'uniforme à l'école qui pourrait être imposé et financé par les collectivités. Nous devons donc emprunter beaucoup plus qu'à une époque, ce qui engendre des frais financiers et qui diminue d'autant l'épargne nette, et quand on a une épargne nette plus faible, il nous faut encore plus d'années pour nous désendetter.

Nous devons donc emprunter beaucoup plus, A. AMAR a cité quelques emprunts, tout ceci pour financer la rénovation, l'extension, ou la création d'équipements publics, avec comme objectifs la réduction de la consommation d'énergie, et la baisse de l'impact environnemental, je parle notamment de l'innovation thermique des bâtiments ou l'emploi de matériaux biosourcés. Aujourd'hui, nous prévoyons une augmentation de la fiscalité, parce que nous soutenons les initiatives en direction de la solidarité, nous n'avons pas forcément présenté les budgets de fonctionnement, nous le ferons le mois prochain, parce que nous maintenons nos politiques publiques pour l'accueil de notre population, diverses et variées dans tous les domaines, parce que nous poursuivons la rénovation de nos équipements publics en faveur de la transition écologique, tout en maîtrisant, bien que certains disent le contraire, rigoureusement nos budgets de fonctionnement et d'investissement, et parce que nous ne voulons pas obérer l'avenir pour nos générations futures. C'est pour cela que nous prévoyons cette augmentation de la fiscalité en maintenant tous ces investissements et ces politiques de fonctionnements, politiques de la ville.

Je vous remercie pour ce débat. Dans la délibération, il nous est proposé de débattre sur le rapport d'orientation budgétaire 2024 et de prendre acte de ce rapport. La Préfecture a fait la remarque l'année dernière qu'il faut voter : nous prenons acte et nous votons que nous avons eu toutes les informations pour débattre sur ce rapport d'orientation budgétaire 2024 en vue du vote du budget de la ville. Si vous ne prenez pas acte, c'est que vous estimez que vous n'avez pas eu les informations suffisantes pour ce rapport.

Après en avoir débattu, le conseil municipal :

- **PREND ACTE** du rapport d'orientations budgétaires présenté en annexe.

Mise aux voix :

- 27 voix « pour »
- 6 abstentions (E. SAUVAGET, M. TOMASI, N. LUCAS, N. JAOUEN, B. TANCRAZ, L. ALLIAUME).

8. OPÉRATION DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE LA HAYE-RENAUD - AVENANTS AUX MARCHÉS DE TRAVAUX

(Rapporteur : B. ROHON)

B. ROHON : Cela concerne les travaux de restructuration de l'école maternelle de la Haye-Renaud. C'est une délibération relativement classique lorsqu'on fait ce type de travaux qui provoquent quelque fois des travaux supplémentaires ou des imprévus. Vous avez la liste des avenants à prendre et je vous invite à prendre connaissance du montant total de ces avenants qui représente 20 191 euros, soit un pourcentage inférieur à 1% du montant des travaux. Pour information, les travaux se déroulent plutôt bien, il y a un peu de retard avec un des artisans, le menuisier qui pose les fenêtres, mais pour l'instant, le calendrier est respecté.

Douze marchés de travaux ont été conclus pour la réalisation de l'opération de restructuration de l'école maternelle de la Haye-Renaud.

Le déroulement du chantier a fait apparaître la nécessité de procéder à certains ajustements, qui requièrent la passation d'avenants.

Les avenants nécessaires sont proposés dans le tableau ci-après afin d'avoir une vision globale de l'état des contrats en cours d'exécution.

	DÉSIGNATION DES LOTS	MONTANT INITIAL H.T.	MONTANT DU (DES) AVENANT(S) PROPOSÉ(S)	INCIDENCE EN % DES AVENANTS CUMULÉS ⁽¹⁾	NOUVEAU MONTANT H.T.
1	DÉSAMIANTAGE	10 970,00 €	/	/	10 970,00 €
2	DÉMOLITION – VRD - GROS ŒUVRE - RAVALEMENT	376 397,96 €	Av. 1 : + 2 772,75 € Av. 2 : + 1 061,00 €	+ 1,019 %	380 231,71€
3	CHARPENTE - BARDAGE BOIS	250 663,18 €	/	/	250 663,18 €
4	ÉTANCHÉITÉ	268 890,00 €	/	/	268 890,00 €
5	MENUISERIE EXTÉRIEURE - SERRURERIE	210 000,00 €	Av. 1 : + 4 315,00 €	+ 2,050 %	214 315,00 €
6	MENUISERIE INTÉRIEURE - AGENCEMENT	93 158,28 €	Av. 1 : + 1 204,36 € Av. 2 : - 915,00 €	+ 0,311 %	93 447,64 €
7	CLOISONS – DOUBLAGES - ISOLATION	114 833,00 €	Av. 1 : + 1 067,00 €	+ 0,929 %	115 900,00 €
8	PLAFONDS	31 675,51 €	/	/	31 675,51 €
9	REVÊTEMENTS DE SOL DURS ET SOUPLES - FAÏENCE	110 857,96 €	Av. 1 : + 7 930,77 €	+ 7,154 %	118 788,73 €
10	PEINTURE - REVÊTEMENTS MURAUX - NETTOYAGE	38 822,40 €	/	/	38 822,40 €
11	PLOMBERIE - CHAUFFAGE – VENTILATION	259 313,49 €	Av. 1 : + 2 755,16 €	+ 1,062 %	262 068,65 €
12	ÉLECTRICITÉ - COURANTS FORTS & COURANTS FAIBLES - PHOTOVOLTAÏQUE	285 655,11 €	/		285 655,11 €
	TOTAL	2 051 236,89 €	+ 20 191,04 €	+ 0,984 %	2 071 427,93 €

(1) Arrondi au millième

Le détail des avenants proposés est le suivant :

LOT N° 2 « DÉMOLITION – VRD - GROS ŒUVRE - RAVALEMENT » : Avenants n°1 et n° 2

- Entreprise titulaire du marché : Société MARSE CONSTRUCTION
- Montant total initial du marché : 376 397,96 € H.T.
- Montant des avenants proposés :
 - Avenant n° 1 : + 2 772,75 € H.T.
 - Avenant n° 2 : + 1 061,00 € H.T.
- Total : + 3 833,75 € H.T.
- Incidence des avenants par rapport au montant initial du marché : + 1,019 %
- Nouveau montant du marché : 380 231,71 € H.T.

EXPLICATION PAR POSTE		MONTANT H.T.
AVENANT N°1	Demandes complémentaires de la directrice pour la modification des surfaces des classes (canalisations et tranchée dallage, massifs, poteaux, poutre BA)	+ 2 772,75 €
AVENANT N°2	Demande du bureau de contrôle pour la modification de l'issue de secours du dortoir n°2 et atelier n°5 (reprise des ouvertures avec abaissement allège et appui)	+ 1 061,00 €

LOT N° 5 « MENUISERIE EXTÉRIEURE - SERRURERIE » : Avenant n° 1

- Entreprise titulaire du marché : Société ARIMUS MENUISERIE
- Montant total initial du marché : 210 000,00 € H.T.
- Montant de l'avenant proposé : + 4 315,00 € H.T.
- Incidence de l'avenant par rapport au montant initial du marché : + 2,05 %
- Nouveau montant du marché : 214 315,00 € H.T.

EXPLICATION PAR POSTE		MONTANT H.T.
AVENANT N°1	Demande du bureau de contrôle pour la modification de l'issue de secours du dortoir n°2 et atelier n°5 (modification d'ouverture des issues de secours)	+ 4 315,00 €

LOT N° 6 « MENUISERIE INTÉRIEURE - AGENCEMENT » : Avenants n°1 et n° 2

- Entreprise titulaire du marché : Société BINOIS MENUISERIE
- Montant total initial du marché : 93 158,28 € H.T.
- Montant des avenants proposés :
 - Avenant n° 1 : + 1 204,36 € H.T.
 - Avenant n° 2 : - 915,00 € H.T.
- Total : + 289,36 € H.T.
- Incidence des avenants par rapport au montant initial du marché : + 0,311 %
- Nouveau montant du marché : 93 447,64 € H.T.

EXPLICATION PAR POSTE		MONTANT H.T.
AVENANT N°1	Demandes complémentaires de la directrice pour la modification des surfaces des classes et l'agrandissement du	+ 1 204.36 €

	local de change (châssis vitré, casiers muraux et patères, séparatifs WC).	
AVENANT N°2	Demande de suppression de la cuisine ATSEM par le maître d'ouvrage	- 915.00 €

LOT N° 7 « CLOISONS – DOUBLAGES -ISOLATION » : Avenant n° 1

- Entreprise titulaire du marché : Société LEGAL-SCHREINER
- Montant total initial du marché : 114 833,00 € H.T.
- Montant de l'avenant proposé : + 1 067,00 € H.T.
- Incidence de l'avenant par rapport au montant initial du marché : + 0,929 %
- Nouveau montant du marché : 118 788,73 € H.T.

EXPLICATION PAR POSTE		MONTANT H.T.
AVENANT N°1	Remplacement de la charpente à neuf	+ 1 067,00 €

LOT N° 9 « REVÊTEMENTS DE SOL DURS ET SOUPLES - FAÏENCE » : Avenant n° 1

- Entreprise titulaire du marché : Société NOVOBAT
- Montant total initial du marché : 110 857,96 € H.T.
- Montant de l'avenant proposé : + 7 930,77 € H.T.
- Incidence de l'avenant par rapport au montant initial du marché : + 7,154 %
- Nouveau montant du marché : 115 900,00 € H.T.

EXPLICATION PAR POSTE		MONTANT H.T.
<u>AVENANT N°1</u>	Demande du maître d'œuvre pour des aléas de chantier (chape de ravoilage suite dépose ponctuelle des chapes existantes lors du curage) et chape thermique dans l'extension suivant CCTP	+ 7 930,77 €

LOT N° 11 « PLOMBERIE - CHAUFFAGE – VENTILATION » : Avenant n° 1

- Entreprise titulaire du marché : Société HAMON-MOLARD
- Montant total initial du marché : 259 313,49 € H.T.
- Montant de l'avenant proposé : + 2 755,16 € H.T.
- Incidence de l'avenant par rapport au montant initial du marché : + 1,062 %
- Nouveau montant du marché : 262 068,65 € H.T.

EXPLICATION PAR POSTE		MONTANT H.T.
<u>AVENANT N°1</u>	Demandes complémentaires de la directrice pour la modification des surfaces des classes et l'agrandissement du local de change (nouvelle tuyauterie, réseau EU et 2 cuvettes WC)	+ 2 755,16 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **D'AGRÉER** la passation des huit avenants ci-dessus proposés

- **D'AUTORISER** la Maire à signer lesdits avenants ainsi que tout document utile se rapportant à l'application de la présente décision.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

9. INFORMATIONS

(Rapporteur : L. BESSERVE)

L. BESSERVE : Le dernier point porte sur les déclarations d'intention d'aliéner n'ayant pas donné lieu à préemption et les remerciements de la collecte de sang du 1er et 2 décembre 2023.

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER N'AYANT PAS DONNE LIEU À PRÉEMPTION

(Rapporteur : L. BESSERVE)

- 6 et 8 allée des Synagots, répondu le 28/12/2023
- 5 allée de Penthièvre, répondu le 28/12/2023

REMERCIEMENTS DE LA COLLECTE DE SANG DU 1^{er} ET 2 DÉCEMBRE 2023.

L'ordre du jour étant clôturé, Madame la Maire propose un temps de questions aux élus. Les sujets suivants ont été abordés :

- l'avenir de la collecte des déchets verts par relais service (P. CORNICHE),
- le rapport d'activité 2022 « Prix et qualité du service public de prévention et de gestion des déchets » (P. CORNICHE),
- la révision du règlement intérieur du Conseil Municipal concernant la mise à disposition d'un local partagé aux élus de l'opposition et aux élus désolidarisés de la majorité (T. ANNEIX),
- suite à l'intervention de l'association DEFI, souhait de savoir si cette étape de présentation des projets en Conseil Municipal allait entrer dans la démarche d'attribution des subventions pour les associations humanitaires (A. BIDAULT).

Madame la Maire a ensuite invité le public à prendre la parole. Une question relative aux investissements pour un éventuel projet de maison de retraite a été posée.

Madame la Maire remercie l'ensemble des participants et lève la séance à 23h30.

La Présidente de séance



Laurence BESSERVE